



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Jeudi 29 juin 2023*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 29 JUIN à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Madame Catherine ALLAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe**.

Nombre de Conseillers :

**en exercice :..... 15**  
**présents : ..... 9**  
**votants : ..... 12**

**PRÉSENTS** : C. ALLAIN - V. MAIRESSE - JM. PINARD –  
M. VANDENBUSSCHE – F. HOUSSAIS - J. VILLERIO -  
Y. PAUMELLE - F. PAGE - S. PARENT

**REPRESENTÉS** : P. THOMAS pouvoir à JM. PINARD,  
G. RINFRAY pouvoir à V. MAIRESSE, G. DESCHAMPS pouvoir à C. ALLAIN

**EXCUSES** : S. TARDIF - M. GAILLARD - S. COULAIS

*S. PARENT a été élue secrétaire de séance*

**Date de convocation** : Le 23/06/2023

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juin 2023**

Madame Catherine ALLAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le compte rendu du conseil municipal en date du 22 juin\_2023.

**Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte rendu par vote.**

**DÉLIBÉRATION N° 55-2023 : DEPENSES SUPPLEMENTAIRES POUR LES COURS DE NATATION A L'ECOLE PUBLIQUE**

Mme ALLAIN présente aux membres du Conseil la demande de mise en place d'un créneau supplémentaire de natation par le directeur de l'école publique. Cette ouverture d'un 3<sup>ème</sup> créneau s'inscrit dans le cadre de l'obligation de dispenser des cours de natation aux élèves à partir du cycle 2 en élémentaire.

Cette ouverture de créneau engendrera des frais supplémentaires à l'école, à savoir les entrées à la piscine ainsi que le transport par car.

Il y a lieu de se prononcer sur ce nouveau créneau pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Refuse** la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> créneau de natation pour l'école publique pour l'année 2023/2024.

**DÉLIBÉRATION N° 56-2023 : VALIDATION DEVIS MOQUETTE POUR LA SALLE DES SPORTS**

*Mme Allain demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, les membres du conseil acceptent*

Mme ALLAIN présente aux membres du Conseil le devis de l'entreprise SOLMUR pour le renouvellement de la moquette utilisée lors d'évènements non sportifs dans la salle des sports. L'achat de la moquette actuelle date de 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise **SOLMUR** pour un montant total maximum de **3500 € TTC**.
- **Autoriser** M. la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer le devis.

Fin de séance